

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 21 (1934)
Heft: 5

Rubrik: Chronique genevoise

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Hierzu einige kritische Bemerkungen, die die grosse Arbeit der Baubehörden keineswegs schmälern sollen, die aber als Diskussionsbeitrag ausgesprochen werden müssen, da es sich um Fragen von grosser Wichtigkeit für die Zukunft Berns handelt.

1. Dass dem neuen Alignementsplan kein Verkehrsplan beigegeben ist, ist sehr zu bedauern. Wie können die Baulinien eines der wichtigsten Plätze Berns, dessen Mängel gerade auf verkehrstechnischem Gebiet liegen, festgelegt werden, ohne dass der Verkehr genau untersucht und dargestellt wird?

2. Dass die alte Hauptwache ein «architektonisches Kleinod» ist, soll nicht bestritten werden. Ihre Wirkung und ihr Wert am heutigen Ort ist aber sehr problematisch und noch ganz ungeklärt.

3. Die entstehende grosse Terrasse, südlich der verlängerten Theodor-Kochergasse, liegt an einem der schönsten Punkte der Stadt. Ob ausgerechnet hier eine Grossgarage am Platze ist, ist mehr als fraglich. Eine Hallenbadanlage (seinerzeit schon prämiert!) oder sonstige Sporthallen, Ausstellungsräume usw. dürften hier eher am Platze sein.

4. Der Engpass bei der alten Hauptwache besteht auch mit 11 m immer noch. Wenn man schon ändert, so verbessere man gründlich, sonst überwiegen die Nachteile die Vorteile.

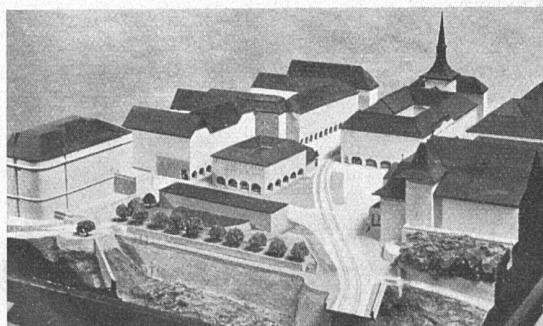
5. Ueber die Südanbauten an das «Du Théâtre» gehen die Meinungen noch stark auseinander.

Auf keinen Fall dürfte eine Stiffassade angeklebt werden!

ek.

Am 20. März Vortrag von *Hans Weiss*, dipl. Architekt, S.I.A., über «Richtlinien für die Belebung der Untern Stadt und Altstadtssanierung». Referat mit Lichtbildern und anschliessender Diskussion.

Unterm 22. Februar hat Architekt *Marbach* die Erstellung verschiedener Hochbauten für die Rundstrecken



Bern, Kasinoplatz, Modell der Umgestaltung, von der Kirchenfeldbrücke gesehen

A. G. Bern an der Murtenstrasse (bei Weiermannshaus) publiziert. Das Tribünengebäude mit Hallenrestaurant wird 100 m lang, 33,50 m breit und 11,85 m hoch. Das Konstruktionsgerippe wird aus Eisen, der Innenausbau aus Kalksandstein und Holz, die Treppen werden armiert, die äussere Verschalung des Gebäudes aus Holz. Ausserdem werden 100 m lange Tankstellen errichtet, 8 m breit und 6 m hoch, ferner ein Zeitnehmerhaus von 8 : 8 m und 6 m hoch. Die Tankstellen werden mit Wellblech eingedeckt, alle übrigen Gebäude mit Eternit.

(Abbildungen dieses Projektes in der ACS-Revue Nr. 4, dem Organ des Automobil-Club der Schweiz, S. 27. Es ist zu hoffen, dass das dort abgebildete Projekt lediglich ein erstes Vorprojekt zur Abklärung des Raumbedarfs vorstellt, denn es ist architektonisch derart unzulänglich, dass man seine Realisierung nur bedauern könnte. Red.)

Laut Vortrag des Gemeinderates an den Stadtrat soll im Schosshaldenfriedhof nach einem Projekt der städtischen Baudirektion II eine Abdankungshalle mit 300 Sitzplätzen und 50 Stehplätzen errichtet werden, ferner eine Leichenhalle mit 10 Leichenzellen und ein neues Verwaltungsgebäude mit Bureau, Warteraum, Pflanzenverkaufsraum, Verwalter- und Heizerwohnung und Nebenräumen. Kostenpunkt 409 000 Fr. Vorgesehen ist die Ausführung in zwei Etappen. Beginn der ersten Bauetappe im Herbst dieses Jahres.

ek.

Chronique genevoise

La Bibliothèque publique

L'agrandissement de la Bibliothèque publique et universitaire est à l'étude depuis 1921. Des projets furent entrepris par l'architecte municipal, mais en 1931 lorsque M. *Albaret*, nouveau Conseiller administratif (et ing. S.I.A.), eut à se prononcer, il estima la solution envisagée insuffisante et onéreuse et proposa un projet avec reconstruction complète de la Bibliothèque, les locaux actuels de celle-ci étant cédés à l'Université.

Cette solution fut admise au cours d'une séance de mai 1932, convoquée par le Chef du Département de l'Instruction Publique et à laquelle assistaient tous les intéressés.

A la suite de décisions prises, la Société académique offrit de faire procéder, à ses frais, à l'établissement d'un

avant-projet dont furent chargés MM. *Peyrol et Bourril*. Cette étude est actuellement terminée et le coût de l'exécution est estimé de Fr. 1 500 000 à Fr. 1 800 000. Le financement n'est pas encore définitivement établi, mais il est envisagé de la manière suivante: La Ville ferait l'avance des frais de construction et l'Etat en rembourserait la moitié sous forme d'annuités payables pendant une période à déterminer.

Il est intéressant de rappeler au sujet de cette construction la démarche entreprise par les délégués de nos diverses sociétés techniques pour demander à M. le conseiller administratif Albaret l'ouverture d'un concours régulier; cette demande avait été accueillie de façon très bienveillante. Comme, d'autre part, le Chef du Département

des Travaux Publics, M. *Braillard*, est également membre de la SIA., il est probable que les architectes genevois trouveront enfin auprès des pouvoirs publics une compréhension plus claire de l'intérêt général que ce ne fut le cas sous le régime de M. *Bron*, dont les conceptions en matière de concours relevaient d'une singulière mentalité.

Après dix années de vaches maigres, les architectes genevois verront-ils de nouveau un bâtiment public mis en concours régulier? Nous aurons bientôt la réponse à cette question.

Circulation

Après l'heureux aménagement du carrefour situé à l'angle du Grand Quai et de la place du Port, le Département des Travaux Publics fait procéder à l'établissement de refuges sur la place du Cirque et devant le Palais des Expositions.

L'expérience dira si ces dernières installations sont aussi bonnes que la première. Nous espérons en donner prochainement quelques plans et vues qui ne manqueront pas d'intéresser nos urbanistes.

Il a fallu bien des années pour faire comprendre à certaines administrations que ce genre d'installation peut se faire provisoirement à peu de frais, aussi espérons-nous que l'on ne s'arrêtera pas en si bon chemin. A ce propos, signalons que de simples refuges aux arrêts de trams rendraient de grands services aux piétons.

Il semble bien que l'ère des aménagements coûteux et dont le prix est hors de proportion avec le résultat (voir place de la Gare) est passée.

Commission des Monuments et des Sites

Après un temps d'arrêt dans son activité, cette Commission a été convoquée pour examiner divers projets dont le Département des Travaux Publics refusait l'autorisation de construire. La Commission a entièrement approuvé l'attitude du chef du Département, entre autre en ce qui concerne le projet d'un «chalet suisse» qui a alimenté la polémique genevoise pendant quelque temps.

Un projet de loi intéressant

Il est peu de cantons suisses dont la politique foncière a été aussi inconsidérée que celle de Genève depuis près d'un siècle.

Dès la démolition des fortifications en 1851, les vastes terrains situés autour de la cité ont été vendus au fur et à mesure des demandes sans que personne se rendit compte qu'il s'agissait de la disparition d'un capital et non de l'utilisation d'un revenu. L'argent alimentait directement le budget et disparaissait ainsi à tout jamais, laissant chaque année un peu moins de fortune immobilière à la collectivité.

La ville de Genève a réagi depuis quelque temps contre cette politique à courte vue en créant un fonds spécial pour ventes et achats immobiliers; aujourd'hui l'Etat

semble vouloir suivre cet exemple grâce à l'initiative du Chef du Département des Travaux Publics.

En outre, ce dernier va présenter au Grand Conseil un projet de loi visant tout spécialement les rives du lac. Chacun sait que les plaisirs de la plage sont très parcimonieusement accordés au public parce qu'il ne reste guère de domaine public en bordure de l'eau qui ne soit entre les mains de la propriété privée. Or, le projet en question envisage un impôt sur les riverains dont le produit servirait à racheter des parcelles situées au bord du lac pour les incorporer au domaine public. Espérons que la politique tout court ne s'en mêlera pas et que nous aurons bientôt une compensation, si faible soit-elle, pour le droit que possédait autrefois le public de circuler librement le long des rives de notre beau lac.

Un hommage posthume à Camille Martin FAS

Par arrêté du Conseil d'Etat du 3 février 1934, le Conseil d'Etat vient de donner le nom de «rue Camille Martin» à l'ancienne «rue du Contrat Social», sur la partie longeant les habitations de la Société Coopérative d'Habitation.

Camille Martin qui fut une autorité en matière d'archéologie est surtout connu dans nos milieux pour l'activité débordante qu'il consacra aux questions d'urbanisme à un moment où celles-ci n'étaient que fort peu connues. Il fut le créateur et premier directeur du Service d'urbanisme à Genève. En qualité de premier président de la Société Coopérative d'Habitation, il réalisa l'importante cité-jardin d'Aïre (voir «Werk 1924, No. 2, page 29).

Nous remercions le Conseil d'Etat d'avoir rappelé sous cette forme la mémoire d'un homme droit et actif, à l'esprit clair, à l'intelligence remarquable et qui fut avant tout un citoyen dont le dévouement sans borne pour sa ville restera en exemple à ses amis et concitoyens.

Industrie privée ou étatisation?

Au Grand Conseil de Genève:

«Monsieur Ad. L. demande s'il est nécessaire de faire appel à un architecte spécial pour la future construction. Les services de l'Etat ne sont-ils pas suffisants?» (Les journaux)

L'omniscience et l'omnipotence de l'Etat sont décidément des notions bien ancrées chez beaucoup de nos concitoyens!

Au moment où, à Genève, nous suivons l'excellent exemple donné par le Département des Travaux Publics de Berne en cherchant à réduire au minimum le nombre des fonctionnaires pour remettre aux constructeurs le plus possible de travail, nous voyons en séance du Grand Conseil du 24 mars 1934 un député s'élever contre cette si raisonnable méthode.

Nous autres, ingénieurs et architectes, trouvons parfaitement convenable que l'Etat remette la défense de ses intérêts, en cas de procès, à un avocat particulier. Il semble que les avocats pourraient également admettre que l'on agisse de même vis-à-vis des membres de notre corporation lorsque l'Etat doit faire construire!

HI.